



PESCATOURISME 83

Fiche de présentation du pescatourisme

PRESENTATION ET ORIGINES DU PESCATOURISME



Le pécaturisme est une activité touristique qui donne la possibilité à des pêcheurs professionnels d'accueillir des touristes à bord de leur embarcation, le temps d'une matinée ou d'une journée. Ils proposent aux passagers embarqués de découvrir les métiers traditionnels de la petite pêche côtière artisanale.

Cette activité est née il y a environ 20 ans en Italie. Elle a été créée à l'initiative de la LEGAPESCA, association nationale des coopératives de pêche et activités assimilées, affiliées à la Ligue Nationale des Coopératives et Mutuelles, à travers le projet du consortium PEI – Progetto economia ittica-turismo con i pescatori, afin de répondre aux interrogations sur la ressource halieutique.

LE PESCATOURISME EN FRANCE



En Italie, le pécaturisme a été rendu possible grâce à la publication d'un décret de loi autorisant l'embarquement de passagers à bord de navires armés à la pêche. La France ne disposait pas de cadre réglementaire adapté. Il a donc fallu déterminer un cadre réglementaire approprié.

En France, les premières initiatives de mise en œuvre du pécaturisme ont eu lieu, en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur en 2009, à partir du département du Var à travers le projet « Pécaturisme 83 » porté par l'association marseillaise Marco Polo EA. Ce projet, d'une durée de 3 ans, a permis de définir le cadre général du pécaturisme à partir d'expérimentations pilotes effectuées durant les mois d'été. Des autorisations exceptionnelles ont été délivrées par le ministère de l'écologie et du développement

durable. En 2009 et pour la première fois en France, 5 navires de pêche ont été autorisés à pratiquer le pécaturisme sous conditions. En 2010, ces conditions ont été assouplies permettant aux petites embarcations avec un seul membre d'équipage (7 navires) d'embarquer des passagers. A la fin du projet, plus de 450 passagers ont été embarqués. En 2010, un autre territoire français, le bassin d'Arcachon, a pu commencer à pratiquer cette activité à partir du modèle développé par MPEA.

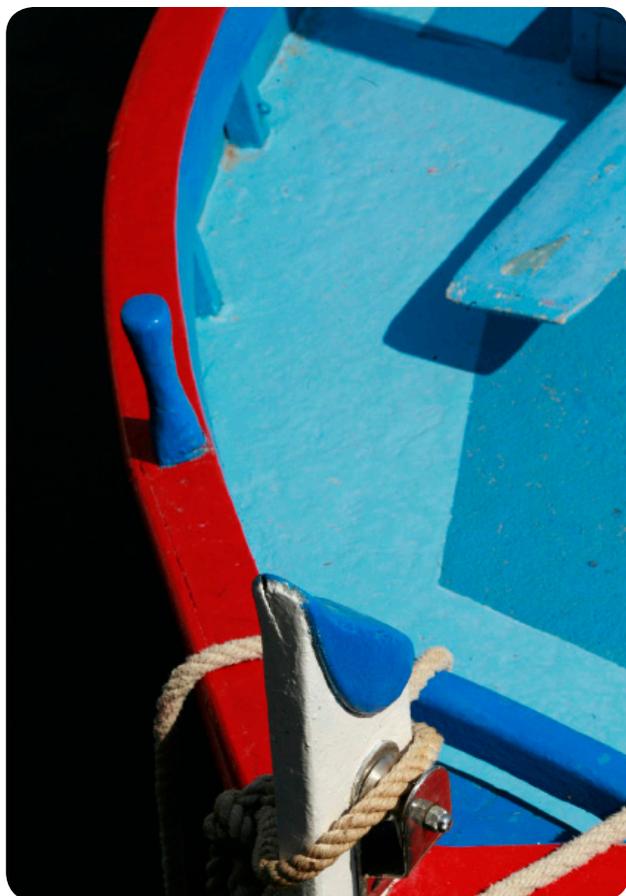
L'article 227, de l'arrêté ministériel du 23 novembre 1987, définissant les conditions d'embarquement de passagers à bord de navires armés à la pêche de plus de 12 mètres sera définitivement réformé en avril 2012. Il permettra l'exercice du pécaturisme de manière définitive et permanente. Une doctrine du pécaturisme sera alors adoptée par la Direction Interrégionale de la Mer afin de poser le cadre réglementaire de cette activité pour l'ensemble de la façade méditerranéenne.

Ces réformes ont été établies en tenant compte des résultats de l'expérimentation varoise. Actuellement, un petit groupe de travail, au sein de la DDTM du Var a été initié, avec la participation de MPEA, afin de formuler des propositions d'encadrement réglementaires pour la future doctrine du pécaturisme.

INTERETS

Les principes du pescatourisme reposent sur ceux du développement durable :

- Une efficacité économique, par une Activité Génératrice de Revenus permettant de renforcer les revenus des pêcheurs grâce à une diversification de leur activité par le biais de l'activité touristique. Dans le Var, le pescatourisme représente entre 30 et 70% du chiffre d'affaire journalier moyen d'un pêcheur d'une embarcation de moins de 10m ;
- Une équité sociale, à travers la valorisation d'un patrimoine ancestral : le métier de pêcheur professionnel et le littoral marin ;
- Une protection de l'environnement, par une réduction de l'effort de pêche. Lors de la pratique du pescatourisme, la quantité des engins de pêche est diminuée proportionnellement à la place occupée par les passagers embarqués.



Aujourd'hui, l'ensemble des pêcheurs qui pratiquent le pescatourisme revendique cette réduction comme une bonne pratique de gestion de la ressource halieutique.

Le pescatourisme a été une des premières démarches de diversification de la pêche artisanale. Il s'est inscrit dans une logique de développement local maritime.

Le vecteur touristique s'est avéré comme un bon outil de valorisation et de préservation du littoral. Il faut toutefois en pondérer son utilisation afin qu'il ne subordonne pas le littoral marin à sa propre logique d'exploitation.

Le projet « Pescatourisme 83 » a été reconnu comme une bonne pratique par la commission européenne de la pêche :

<https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/cms/farnet/fr/diversification>



PRESPECTIVES

D'autres possibilités de diversification sont possibles, notamment la valorisation des espèces de poissons peu prisées ou soumises à faible pression. Il s'agit maintenant de remettre au goût du jour ces variétés, oubliées dans le temps au profit d'espèces plus nobles, en se servant de la fréquentation touristique du pescatourisme.

La réduction de l'effort de pêche peut passer par une meilleure exploitation de la ressource grâce à une rotation des prélèvements sur les espèces.

L'hébergement dans l'habitat traditionnel du pêcheur va également être privilégié. Ces points feront partie de l'étude conduite par MPEA en 2012.

Toutes les possibilités de diversifications de la pêche professionnelle par le biais du tourisme auront ainsi été étudiées.

A travers ces expérimentations, un nouveau champ a été ouvert : celui du développement local maritime. Il représente désormais une réelle opportunité pour d'autres territoires en terme de gestion concertée du littoral marin dans un but de développement durable.



CONTACTS

Rémi Bellia

Coordinateur du projet «Pescatourisme 83»

09 50 66 06 85 / 06 62 42 28 86

remibellia@marcopolo.asso.fr